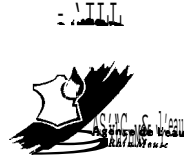


DOCUMENT



n° 16764-5

ROWIGRES : LARGUE

ETAT ACTUEL

La Largue, rivière prenant sa source dans le Jura Suisse, draine un bassin versant de 277 km², suivant un parcours de **53,15** km le long duquel elle reçoit les eaux des six affluents principaux suivants (soit **70,58** km de ruisseaux), le Dorfbach (ou Roserbach), le Grumbach, le Largitzenbach, le Traubach, le Soultzbach et le Spechbach (ou Krebsbach).

Le bassin versant se scinde en trois secteurs géographiquement différents :

- La zone de moyenne montagne et de vallons prononcés. C'est le cours supérieur : tronçon 1 et 2.

- La zone des plateaux et de petits vallons parsemés d'étangs. C'est le cours moyen : tronçon 3 et 4.

- La zone de basse vallée constituée par la plaine alluviale inondable. C'est le cours inférieur de la Largue : tronçon 5.

Le constat de la situation actuelle est établie suivant les thèmes abordés dans les fiches descriptives. Il sera suivi d'objectifs et de propositions d'actions.

. Hydrologie

Le régime hydrologique de la Largue est fortement influencé par les interventions humaines dès son cours supérieur et dans une plus grande mesure sur son cours moyen.

Au niveau du cours supérieur, un nombre difficilement **controlable** de création **d'étangs**, représente un obstacle au libre écoulement naturel de l'eau vers la rivière (augmentation des surfaces d'évaporation en été).

Au niveau du cours moyen, la prise d'eau de la rigole de **Valdieu** (alimentation du canal du Rhône au Rhin) est très importante. Elle représente 50% du module interannuel et le débit en amont de la rigole de **Valdieu (1,10 m³/s)** n'est retrouvé qu'à la confluence avec le Traubach (soit 14 km en aval).

En période **d'étiage** : 80% du débit d'étiage de retour 5 ans (QMNA 1/5) est prélevé, soit 0,253 **m³/s** sur les 0,350 **m³/s** du débit de la **rivière à**

l'amont de cette prise d'eau. Ce débit n'est pour ainsi reconstitué en aval et l'on ne retrouve que 75% de ce débit à la confluence avec l'111.

Ce détournement de régime génère des manques d'eau chroniques jusqu'à Dannemarie, auquel s'ajoute les nombreuses prises d'eau (dérivations) sur le cours moyen et inférieur, qui n'offrent pas toujours une garantie du débit minimum (**1/10** du module interannuel) en période d'étiage. Le maintien de la vie aquatique est fortement compromis sur les parties court-circuitées.

En outre, les fortes perturbations de régime observées tout au long du cours de la Largue, pourraient s'accroître en tête de bassin (tronçon 2) avec la création du golf de Hetterhouse (45 trous) nécessitant à terme des pompes **suffisantes** pour l'arrosage des greens. En considérant les besoins journaliers à 1 000 m³/j pour un golf de 18 trous, en période d'étiage, les **3/4** voire la totalité du débit de la Largue, seraient nécessaires.

. Qualité de l'eau

L'étude du **SRAE** menée en 1986, confirmée par des données de 1990, met en évidence une disparité, plus ou moins prononcée suivant la période de l'année, entre la qualité observée et les objectifs de qualité **généraux** :

- Cours supérieur : . Qualité observée oscillant entre **1B** et 2.
. Objectif de qualité retenu : **1A**.
- Cours moyen et inférieur :
. Qualité observée oscillant entre **1B** et 2.
. Objectif de qualité retenu : **1B**
- **Affluents** : . Qualité observée médiocre (3) pour le Soultzbach et le Traubach, passable à bonne pour les autres ruisseaux.
. Objectif de qualité retenu : **1B** pour l'ensemble des **affluents**.

Les pollutions responsables de cette dégradation du milieu sont de trois types :

- Pollution communale :

La Largue recueille les eaux usées de 58 communes soit 22 000 habitants, dont 20% seulement sont raccordées à un système d'épuration (5 communes sur le Spechbach). Le rendement moyen de ces systèmes d'épuration est d'ailleurs faible (35%).

Les communes les plus importantes du bassin : Dannemarie (1826 eq. hbt.) et Seppois Le Bas (837 eq. hbt.) ne disposent d'aucun système d'épuration.

- Pollution agricole :

Dans une région où l'élevage est l'activité agricole dominante, la pollution potentielle représentée par le cheptel est estimée à 15% des rejets des UGB, ce qui représente 26 000 eq. hbt. . Les apports les plus importants s'observent dès le tronçon 3.

- Pollution industrielle :

Sur l'ensemble du bassin versant de la Largue, la pollution industrielle est faible (3 000 eq. hab.) et concerne seulement quatre établissements :

Une laiterie à Friesen (rejets en MEST triples de ceux de la pollution communale).

Trois à Dannemarie, une trèflerie (rejets en MEST doubles de ceux de la pollution communale), les établissements Repiquet et les motocycles Peugeot dont le système de détoxification est efficace (rendement de 84%).

Les systèmes épuratifs individuels permettent d'éliminer 30% de la population totale.

. Qualité du milieu naturel, environnement proche

Le cours supérieur offre encore des parties de rivières préservées des agressions humaines (tronçon 2) où l'environnement forestier et l'absence d'agglomération garantissent une bonne qualité du milieu. Cependant 25% de ce tronçon (2 km de cours d'eau) seront intégrés à terme au sein du golf de Pfetterhouse.

Sur le cours moyen, le complexe des étangs du Sundgau en milieu forestier, complété du système Prairial inondable en basse vallée (700 ha d'épandage de crues de retour 20 ans) constituent un milieu original accueillant la Grenouille des champs (tronçon 3, station unique en France) et une avifaune migratrice et sédentaire intéressante (tronçon 5, zone d'épandage de crues entre la Largue et le canal du Rhône au Rhin). L'ensemble de la rivière accueille le Martin pêcheur, potentiellement le **Cincla** Plongeur, et le Courlis cendré (tronçon 5).

Cependant, au cours des dix dernières années, l'environnement proche du lit mineur de la Largue a sensiblement évolué sur le cours moyen et inférieur. On observe une régression des espaces toujours en herbe (prairies pâturées, prairies fauchées) au bénéfice de cultures fourragères (maïs) et de créations d'étangs.

Ce changement d'occupation des sols constitue une véritable révolution de l'écosystème lié à la rivière. Les prairies humides constituent une zone de vie et de reproduction pour bon nombre d'animaux (insectes, batraciens, cyprinidés en zone inondable de fin de cours). Avec leur régression, c'est la raréfaction d'un biotope jusque là commun que l'on observe.

. De plus, le traitement des zones cultivées en bordure directe de rivière comporte le risque de lessivage des sols enrichis en engrais.

. Travaux hydrauliques

En 1950, le nombre de barrages (canaux usiniers, dérivations agricoles, . . .) était de 20. Aujourd'hui seuls restent sur la Largue 9 barrages dont 6 infranchissables. La vétusté des ouvrages et leur date de conception les rendent inopérants et obligent à leur réfection totale .

Le profil en long auparavant stabilisé par l'ensemble des ouvrages a évolué avec la disparition de certains d'entre eux : d'où l'augmentation du courant, l'érosion régressive, l'enfoncement du lit de la rivière et des berges abruptes et fragiles dès le début du tronçon 4 et jusqu'à la confluence Largue - Ill. Le surcreusement apporte des modifications importantes dans les échanges entre nappe alluviale et rivière, l'abaissement de la nappe draine les prés alentours et change leur destination agricole.

La situation jusqu'alors attentiste évolue vers la création d'un syndicat regroupant l'ensemble des communes du bassin de la Largue pour lesquelles l'aménagement-renaturation de la rivière est à l'ordre du jour.

.Loisirs et activités diverses

- Pêche :

Bien que la Largue n'ait officiellement que 20 km de parcours en première catégorie et 33 km en deuxième catégorie, la typologie théorique de la rivière s'étage de la zone salmonicole supérieure (Truite) à la zone salmonicole inférieure (Ombre) soit l'ensemble en première catégorie.

Les peuplements existants sont conditionnés par la qualité médiocre de l'eau et le repeuplement ne s'effectue que sur le dernier tronçon par l'ensemble des AAP et AAPP existantes. La gestion actuelle se répartit sur plusieurs petits tronçons de **rivière**, et l'absence de gestion rigoureuse du droit de pêche et du repeuplement en amont, ne permet pas d'avoir une population homogène sur l'ensemble de la rivière. Ce fait est à mettre également en relation avec les nombreuses contaminations en poissons blancs occasionnées par les vidanges d'étangs.

.**La** pression de pêche faible sur le cours supérieur et moyen, se renforce sur le cours inférieur.

Abstraction faite de la qualité de leurs eaux, le Grumbach et le Dorfbach constituent des ruisseaux pépinières potentiels.

- Activités diverses :

Le **canoé** kayak est quasi inexistant tout au long du cours d'eau. Le manque d'eau sur la rivière et les **embacles** fréquentes (absence d'entretien) limitent cette activité.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les actions ont été **affectées** d'un numéro correspondant à un ordre de priorité. Cette priorité fait intervenir des paramètres écologiques, économiques, sociologiques, difficilement dissociables les uns des autres, et dont l'appréciation est établie dans un contexte donné particulier à chaque cours d'eau, ne suivant pas une grille de valeur standardisée applicable dans toutes les circonstances.

- . **1** : action prioritaire pour le cours d'eau,
- . **2** : action nécessaire pour le cours d'eau,
- . **3** : action envisageable pour le cours d'eau.

Il serait **nécessaire**,

***en priorité**,

- de soutenir les débits d'étiage et de maintenir en général un débit conséquent sur l'ensemble de l'année pour garantir toute vie aquatique, en faisant respecter le droit d'eau du Service de la Navigation au niveau de la rigole de **Valdieu** : **2/3** du débit prélevé pour l'alimentation du canal Rhin - Rhône, **1/3** du débit laissé au cours d'eau, mais également en faisant respecter le débit minimum (**V10** du module interannuel) au niveau des différentes prises d'eau, suivant l'application de l'article L 232.5 du code rural).

- de reconquérir la qualité de l'eau sur l'ensemble du cours de la Largue et de ses affluents par épuration des effluents domestiques et industriels : objectif de qualité **1A** sur le cours supérieur, **1B** sur le cours moyen, inférieur et sur l'ensemble des **affluents**.

- de recenser dans les installations agricoles non équipées de fosses à lisiers et d'inciter à la création des équipements nécessaires. Cette mesure va de paire avec l'épuration des rejets domestiques. Les effets de cette épuration ne s'observeront pleinement qu'en éliminant conjointement les rejets agricoles principaux.

- d'appliquer la réglementation en matière de stockage des fluides agricoles en bordure de cours d'eau.

- de mettre un terme aux ouvertures d'étangs sur le cours supérieur de la Largue (intégration d'une réglementation dans les documents d'urbanisme), afin de réduire les surfaces d'évaporation qui limite les apports en eau à la **rivière**, de ne pas augmenter la température de l'eau,

d'éviter de déséquilibrer les **espèces** déjà en place (vidanges mal **contrôlées**), de perturber les souches sauvages salmonicoles par des peuplements de **deuxième** catégorie.

- de protéger les zones inondables contre les ouvertures d'étangs et contre une banalisation par une mise en culture **systematique** (conseils auprès des agriculteurs, ...). rôle tampon dans l'évacuation des crues, recharge des nappes alluviales, autoépuration des eaux d'écoulement

- de protéger le biotope de la Grenouille des champs (arrêté de biotope, réserve naturelle) en délimitant précisément le périmètre concerné (étude détaillée de terrain nécessaire), et d'une manière générale les milieux humides remarquables associés à l'équilibre du cours d'eau.

***en priorité 2::**

- d'interdire les pompages dans la Largue, nécessaires à l'arrosage du golf, et mettre en place en aval un suivi d'analyse permettant une prévention contre les sur-dosages en produits phytosanitaires au niveau des greens.

- de refaire les seuils vétustes et endommagés, suivant l'exemple de Buethwiller, ou en les équipant de passes à poissons **afin** d'optimiser les potentialités de ce cours d'eau (atteinte des zones de **frayères** en tête de bassin pour les salmonidés).

Un projet de décret de classement au titre de l'article L232.6 du Code Rural imposant la **franchissabilité** des ouvrages à autoriser est à l'étude à l'échelle départementale. La totalité du cours de la Largue et de ses affluents serait concernée par cette mesure.

- suivant le profil en long actuel, de faire une étude hydraulique sur les tronçons 4 et 5 pour la création de nouveau(x) seuil(s), afin de stopper les affouillements du cours d'eau (érosion régressive).

- d'entretenir régulièrement les berges et de favoriser des opérations de restauration de la ripisylve actuelle par diversification des espèces (aulne; saules, frênes, ormes...), **et/ou** rétablissement de sa structure (strate herbacée, arbustive, et arborescente)

***en priorité 3 :**

- d'étendre la gestion de la pêche par les **AAPP** sur de plus grands parcours de rivière, **afin** d'adapter la politique de repeuplement au cours d'eau considéré.

- pour les dérivations n'ayant **plus** de rôle économique, de confier leurs gestion **à** des associations de pêches, permettant ainsi leur entretien régulier et une utilisation piscicole rationnelle (alevinage, zone de refuge aménagée en période d'étiage sévère).

- d'inciter les propriétaires d'étangs **à** différer dans le temps les vidanges afin de ne pas observer un afflux de matières en suspension colmatant les **frayères à** salmonidés

- d'éviter les cultures trop proches de la rivière : disparition de la végétation rivulaire (strate herbacée, arbustive, et arborescente), zone d'accueil de la faune et de la flore associée au milieu aquatique et constituant une chaîne alimentaire de base (insectes aériens à larves aquatiques).

- d'informer et sensibiliser les utilisateurs des engrais et des produits phytosanitaires sur leurs effets négatifs sur le milieu aquatique par déversement résiduel (lessivage de sols) ou accidentel. Les emballages et les récipients vides de ces produits pourraient être stockés en lieu sûr et collectés par la suite.